



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Morbihan

**LA
COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE
DE SANTÉ (CPTS)**

PAYS D'AURAY

CONTACTS

CPAM du Morbihan

Service communication

communication-vannes.cpam-vannes@assurance-maladie.fr

02 90 79 81 44

LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE CPTS TERRITORIALE DE SANTÉ



C'EST QUOI ?

C'est une organisation de professionnels de santé d'un même territoire qui coordonnent leurs pratiques :

- > autour d'un projet de santé commun
- > pour répondre aux besoins de santé de la population locale

La CPTS vient compléter la prise en charge des patients par les acteurs de santé, qui se coordonnent déjà à l'échelle d'une patientèle pour offrir des réponses de proximité, au sein de centres et maisons de santé, par exemple

Ces communautés font partie de l'engagement national «Ma Santé 2022» pour faciliter la coordination des soins.

QUELS AVANTAGES POUR LA POPULATION ?

- > être mieux orientés et mieux accompagnés tout au long de leur parcours de soins, au plus près de leur domicile
- > accéder plus facilement à un médecin traitant
- > bénéficier d'actions de prévention adaptées à leurs besoins
- > armer le territoire pour réagir en situation de crise sanitaire

LES ACTEURS

Le dispositif s'articule autour de l'ensemble des acteurs de santé du territoire



LES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Il s'agit des professionnels médicaux et auxiliaires médicaux :

- généralistes,
- spécialistes,
- orthophonistes,
- kiné
- infirmiers,
- pharmaciens...

Qu'ils travaillent de façon isolée ou en groupe : en maison de santé pôle de santé ou centre de santé



LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION



LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Hôpitaux de proximité
maternités, cliniques,
hospitalisation à domicile
[HAD], etc.



LES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad],
Services d'éducation spécialisés de soins à domicile [Sessad],
Instituts médico-éducatif,
Services d'aide à domicile, etc.

QUELQUES CHIFFRES



France entière,

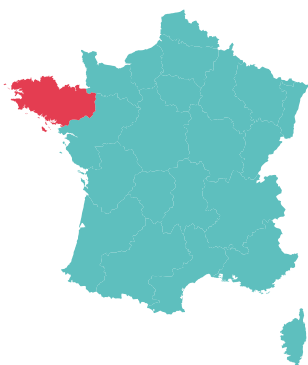


31 contrats signés en France (au 15/09/2020)

578 projets en cours



près de 2,9 millions d'habitants couverts.



Bretagne,



2 contrats signés :

- CPTS Marches de Bretagne, le 06.11.2020, 22 000 habitants couverts
- CPTS du Pays d'Auray, le 17.12.2020, 85 799 habitants couverts

8 projets en cours

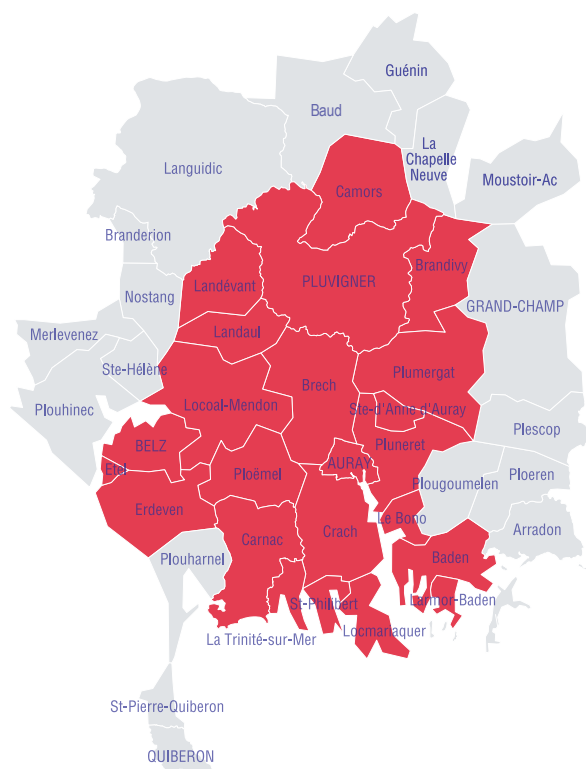


Pays d'Auray,



85 799 habitants

23 communes



FINANCEMENT



L'aide versée par l'Assurance Maladie est proportionnelle au bassin de population et s'étend de 185 000 euros par an pour les plus petites communautés de communes à 380 000 euros pour les plus vastes.

La CPTS du Pays d'Auray pourra bénéficier d'un financement annuel total pouvant atteindre (au maximum) 315 000 €. Dans cette somme, 75 000 € sont dévolus au fonctionnement de la CPTS.

LES MISSIONS

Pour être reconnues et obtenir des financements, les CPTS doivent contractualiser avec l'ARS et l'Assurance Maladie un Accord Conventionnel Interprofessionnel.

Signé **pour 5 ans, cet accord** détaille les missions répondant aux besoins du territoire, fixe des objectifs et définit les indicateurs de suivi et de résultats qui serviront de base au financement.

3 missions socles requises :



AMELIORER L'ACCES AUX SOINS : faciliter l'accès à un médecin traitant.

Aujourd'hui, cette recherche est assurée au cas par cas par les professionnels de santé mais aussi par les caisses d'Assurance Maladie.

Demain, le principe est de mettre en place un dispositif balisé, notamment pour des patients fragiles, pour lesquels l'absence de médecin traitant constitue une difficulté majeure en termes de suivi médical.



AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE des soins non programmés en ville :

> permettre aux patients du territoire concerné d'obtenir un RDV le jour-même ou dans les 24 h, dès lors qu'il s'agit d'une urgence non vitale.

> organiser des « parcours de soins » pour assurer une meilleure coordination entre les acteurs, éviter les ruptures et favoriser autant que possible le maintien à domicile.

DÉVELOPPER DES ACTIONS TERRITORIALES DE PRÉVENTION



Les thématiques de prévention sont adaptées aux besoins de la population : couverture vaccinale, promotion des dépistages, risques iatrogènes, perte d'autonomie, obésité, le cancer de la peau, etc.

2 missions complémentaires encouragées :



> Une démarche au service de la qualité et de la pertinence des prises en charge : groupes pluri-professionnels d'analyses de pratiques, échanges autour de pathologies ou de situations médicales particulières...



> Des mesures au service de l'attractivité sanitaire du territoire, pour faciliter l'accueil de stagiaires et favoriser les installations en médecine de ville.